

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX
 Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.
 Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
 A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors la ville de Lyon	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4. — A francir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 26 mai.

De la guerre.

Le bruit s'est répandu qu'un traité offensif et défensif aurait été conclu récemment entre la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre.

Il est possible que cette nouvelle soit prématurée, mais nous nous étonnerions peu d'une *sainte alliance* entre le despotisme russe et l'oligarchie anglaise, appuyés sur l'ambition inquiète et jalouse de la monarchie prussienne, la faiblesse et la peur du gouvernement impérial autrichien.

Comme on l'a dit, avec raison ; — « que ce traité soit ou non signé, il existe virtuellement ; dans les circonstances graves où se trouve l'Europe depuis trois mois, il est le résultat forcé de la communauté d'intérêts entre ces quatre puissances. »

La République française, malgré son attitude pacifique et ses paroles conciliatrices, n'en est pas moins en état d'hostilité flagrante à l'égard du continent, par le seul fait du mouvement révolutionnaire dont elle est sortie. La France représente l'idée, le progrès, l'émancipation intellectuelle et politique des peuples ; elle est la tête de cette croisade, entreprise, il y a cinquante années, contre toutes les oppressions, et qui, dans ces derniers jours, a atteint des proportions menaçantes pour les pouvoirs encore debout en Europe. Ils ont été frappés à cœur par cette explosion soudaine et imprévue des principes républicains, dont l'influence irrésistible a renversé en quelques heures une dynastie royale et réveillé l'Italie et l'Allemagne du lourd sommeil où elles étaient ensevelies.

La République française, il est vrai, a déclaré solennellement qu'elle éviterait toute propagande à main armée : qu'elle se reposait sur la sainteté de sa cause et n'en appellerait pas aux baïonnettes de ses soldats.

Elle a tenu parole. La fortune de l'Italie, dans sa lutte héroïque pour son affranchissement, a été plus d'une fois ébranlée, et, malgré ses sympathies ardentes pour cette patrie de la civilisation moderne, la France a respecté les Alpes !

La Pologne lui a jeté un cri suprême d'agonie, qui a retenti douloureusement parmi nous, et la France a respecté la paix du monde !

Nous approuvons sans réserve cette modération dans la force, cette prudence *hautaine*, qui retient nos armées sus-

pendues en quelque sorte sur l'Europe entière. La paix est indispensable au grand travail d'organisation intérieure que prépare l'Assemblée nationale. La démocratie, pour s'implanter dans notre sol, ne doit pas être militante. Mais, par notre honneur, par nos gloires passées, par ces traditions illustres qui honorent les pages de notre histoire, n'achetons jamais la paix lorsque nous pouvons la garder ou l'exiger ! Le jour où une provocation insensée viendrait nous frapper au visage, la France de 1848 ne pourrait la laisser impunie un seul instant !

Que l'on y réfléchisse mûrement ! si l'on rend la guerre inévitable, elle sera longue et terrible : car, en tirant l'épée, nous en jetterons le fourreau ! Il ne s'agira plus alors d'une place forte ou d'une province, l'heure de l'agrandissement de territoire est passée, mais d'un duel à outrance entre deux principes : l'un, riche d'avenir et de force, plein de sève et de verdure, sublime dans ses conséquences et ses doctrines ; l'autre déshérité, vieilli, usé, entaché d'égoïsme, et souillé par tous les excès commis en son nom.

L'issue de cette lutte décisive est facile à prévoir. Si les armées françaises se présentent en libératrices et non en conquérantes, si elles invoquent la devise républicaine qui rayonnera sur leurs drapeaux ; si, enfin, gardant cette discipline sévère qui a fait leur puissance et leur renommée, elles appellent les nations à la liberté, tous les vieux despotismes, emportés violemment, disparaîtront sans retour !

Qu'importent alors de vastes frontières, une domination étendue, un empire continental ? Unis dans une même pensée fraternelle, marchant vers un but identique, les peuples se souviendront-ils des Alpes ou des Pyrénées, du Rhin ou du Danube, tant de fois ensanglantés dans les batailles furieuses des générations précédentes ?

Mais il faut que la France proclame hautement ses intentions et ses espérances, pour que la guerre, ce malheur peut-être imminent, soit achevée aussitôt qu'entreprise, par le soulèvement spontané de toutes les nationalités européennes. Son rôle est aussi simple, aussi facile qu'il est noble et grandiose. Elle s'en montrera digne si, dans les hommes placés à notre tête, se personnifient les instincts généreux de la nation.

En résumé, deux mots suffisent pour exprimer notre pensée sur cette grave question : *Eviter la guerre, mais la fuir, jamais !*

Depuis l'échec subi le 15 mai par les anarchistes, des hommes, sur lesquels la justice veille sans relâche, répandent les bruits les plus alarmants et cherchent à exciter l'inquiétude et le trouble dans les esprits.

Un jour ils affirment que des dissidences très graves s'étant élevées au sein de la commission exécutive, les membres qui la composent vont donner leur démission ; — le lendemain, au contraire, c'est l'Assemblée nationale qui, mécontente des

citoyens auxquels elle a confié le pouvoir exécutif, est décidée à le leur retirer immédiatement. — On parle de conspirations, de sociétés secrètes, de munitions de guerre amassées, de visagessinistres... On assure que la plupart des représentants, effrayés des dangers qu'ils entrevoient, sont résolus d'abandonner Paris, etc.

Il n'y a absolument rien de vrai, rien de fondé dans ces récents indignes de préoccuper, une seule minute, les esprits sérieux et réfléchis.

Que les ambitions déçues, les rancunes invétérées, les jalousies sans frein s'agitent dans l'ombre et cherchent l'occasion favorable, nous l'admettons ; mais l'Assemblée nationale, forte de l'assentiment du pays, appuyée sur le dévouement des gardes nationales de la France entière, peut braver toutes les machinations déloyales, et toutes les passions haineuses des partis extrêmes.

Des voyageurs arrivés hier de Berlin assurent que le roi de Prusse est devenu fou. Il serait depuis plusieurs jours en proie à la maladie appelée *delirium tremens* : on ajoute qu'il croit toujours voir autour de lui des mourants et des morts. Cette folie aurait obligé ses conseillers intimes et les membres de sa famille à le tenir dans un véritable état de séquestration à Potsdam. Tel serait le motif réel du rappel du prince de Prusse, qui a soulevé de si vives oppositions dans la population de Berlin, dans la journée du 13, mais dont on ignorait encore assez généralement le véritable motif. Quoi qu'il en puisse être de ce bruit, nous devons dire que nous remarquons depuis quelques jours le silence absolu gardé par les feuilles de Berlin, au sujet des faits et gestes de Frédéric-Guillaume IV. Au fait, on peut devenir fou, à moins.

(*Courrier de Paris.*)

Après avoir tout démolé, l'armée, les institutions, les décrets, les commissaires, le gouvernement et même la préfecture de police, le grand citoyen qui dirige la *Presse* jette enfin le masque de février et nous dit son dernier mot.

— Vous me demandez, répond-il à M. Gilles, si je suis républicain ou royaliste constitutionnel ? Je vous répondrai que j'ai cru d'abord à la République, et que je n'en désespère pas encore *complètement* ; mais si l'on veut que le navire ne sombre pas, il faut que la République trouve son Casimir Périer, c'est-à-dire un sauveur du lendemain, au caractère ferme, à l'esprit droit. — Ce n'est pas une question de régimes, c'est une question d'hommes.

Ainsi parle la *Presse*, et chacun devine quel est son Casimir. Faites donc place nette, citoyens de la veille, et laissez passer le consul !

Vous voulez que la France soit respectée, soit forte, et que la frontière ne soit jamais entamée ?

Eh bien ! devant l'Europe des rois, au milieu d'une prise d'armes universelle, nous fondrons nos canons pour en faire

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 27 mai 1848.

ROSETTE.

(Suite. — Voir les numéros des 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 23 et 25.)

XIII.

A cette nouvelle, le comte de Saint-James crut sortir d'un rêve. Qu'avait été en effet dans sa vie la connaissance de Rosette, qui s'en allait pour lui comme elle était venue ? Une moqueuse sylphide, une fée charmante et amère, une illusion qui laissait après elle le désenchantement et le vide, il était tout à ses réflexions douloureuses, quand survint le docteur William Halstein.

— Eh bien ! lui dit-il, vous désiriez la fortune et les femmes ; je vous ai donné l'une et l'autre chose, êtes-vous content ?

— Pas trop, répondit Emile. Mes liaisons avec Rosette viennent de se rompre ; il en était temps. Nous ne nous aimions plus.

— Je le sais. Voulez-vous courir d'autres aventures et renouer votre cœur à de nouvelles amours ?

— Non, reprit Emile avec mélancolie ; j'en ai assez de cette épreuve. Je veux désormais rattacher ma vie à d'autres projets plus sérieux. Les femmes ne valent point les tourments qu'on se donne pour leur plaire.

— Je m'y attendais. La vie de l'homme a trois phases dis-

tinètes : la première appartient à l'amour, la seconde à l'ambition, et la troisième...

— Tenons-nous pour l'instant à la seconde, interrompit Emile. Je me sens en effet le désir de consacrer à la société le peu de forces que ma folle passion m'a laissées.

— Je vous approuve. Avez-vous seulement assez de science pour manier les hommes ? Les philosophes sont peu propres à gouverner les choses de ce monde ; cela tient à ce qu'ils se font sur la nature humaine une idée de grandeur exagérée, et qu'ils ne regardent point assez à ses bassesses.

— Je suis prêt à suivre vos conseils et à me diriger d'après vos vues en ce qui regarde les moyens de parvenir ; mais je ne saurais en aucun cas vous sacrifier mes convictions.

— Vous voulez réussir dans le monde et vous avez des convictions ! Allons, vous êtes encore un jeune homme.

Emile conversa de la sorte durant plusieurs heures avec le docteur mystérieux. Cet homme avait des idées singulières. Il croyait que l'âme des hommes, après leur mort, passait dans le corps d'autres hommes. « Notre vie, disait-il, a ses points d'attache dans le passé, et nous sommes tous les anneaux d'une chaîne qui se continue. » Le docteur William Halstein prétendait se souvenir distinctement d'avoir été Zoroastre, Albumazar, Rhamsès, Jérôme Cardan, et plusieurs autres grands cabalistes des temps anciens et modernes. Emile ne pouvait se défendre de reconnaître dans cet homme extraordinaire une puissance occulte à laquelle lui-même se soumettait.

Entraîné par le mouvement de ses idées et de ses sympathies, Emile se rangea à la cause populaire, dont le succès paraissait alors immanquable. « Cette cause ne réussira pas, lui

avait dit le docteur, tout en laissant Emile libre de ses tentatives. Les chefs du parti démocratique ne s'entendent point entre eux ; c'est à qui tirera de son côté un morceau du pouvoir qui n'existe pas encore. Je vois bien une jeunesse pleine de dévouement et de courage, je vois des générations foulées depuis des siècles, qui s'agitent en disant : A nous le soleil ! à nous l'espace ! à nous la vie ! Les idées semées par la main des révolutions germent chaque jour dans le peuple ; mais la moisson n'est pas mûre encore, mais les moissonneurs ne sont pas venus. L'œuvre sociale ressemble de nos jours à cette tour symbolique et fameuse que l'orgueil des premiers hommes avait voulu élever jusqu'au ciel, et qui s'arrêta par suite de la confusion des langues. Un monde nouveau se prépare sans doute pour l'humanité ; mais cet avenir est voilé pour vos yeux d'un nuage impénétrable. Comme dans une armée, les éclaireurs tombent sous le feu de l'ennemi, ainsi les initiateurs de toute nouvelle doctrine périssent sous les persécutions ou sous l'indifférence de leurs contemporains. Cette loi de sacrifice est éternelle. Socrate (que par parenthèse j'ai beaucoup connu) a payé de sa vie la rançon des vérités nouvelles qu'il arrachait de son temps aux ténèbres de l'ignorance et de l'esclavage.

Emile n'en suivit pas moins avec ardeur l'élan révolutionnaire qui était dans son cœur et qui paraissait être dans le pays. Il s'affilia aux sociétés soi-disant secrètes ; mais il ne tarda pas à découvrir que la frêle enveloppe, qui couvrait ces réunions plus bruyantes que sérieuses, était dès longtemps percée à jour par les yeux de la police. Il rencontra là des ouvriers de cœur de braves hommes du peuple, dans les veines desquels bouillait le sang patriotique de notre grande révolution ; mais

des soies de charrie, nous rascons nos citadelles d'avant-garde, nous licencierons notre armée, et nous serons invincibles, car aucune puissance étrangère n'osera nous attaquer tout nus?

Vous voulez l'ordre dans la cité, vous entendez qu'on fasse bonne guerre aux voleurs? Eh bien! on fermera la préfecture de police, on ne gardera qu'un bureau de mairie pour cette absurde administration, et les sept mille forçats libérés qui nous guettent tomberont la face contre terre, et la cité sera tranquille comme la maison du roi d'Yvetot.

Vous êtes républicain, et vous désirez ne plus changer de gouvernement? A cela ne tienne; quoique les formes et les institutions politiques ne soient que des niaiseries, votre république sera sauvegardée par ce génie du lendemain qui lui fit une guerre de dix-sept ans. Au besoin, même, il appellera M. de Joinville à son aide; c'est un si grand républicain que ce M. de Joinville! Voyez plutôt, dans la Presse, les lettres que publie notre Casimir Périer.

Oui, M. de Joinville viendra défendre la République! Nous avons déjà deux ou trois Napoléon, et il faut bien espérer que d'Aumale viendra, plus cet excellent M. de Nemours, plus son cousin de la branche aînée!

Quand nous aurons tous ces républicains chez nous, que l'armée sera par terre, et que Nicolas pourra venir nous visiter, quelle belle République nous aurons! Ecoutez donc Casimir Périer! (Réforme.)

Troubles à Lille.

On lit dans le Journal de Lille du 23 mai :

De regrettables scènes de désordre sont venues, hier, jeter la perturbation au sein de notre cité. Dès le matin, des groupes nombreux et qui se grossissaient d'instant en instant, ont parcouru la ville; faisant cesser les travaux et fermant les ateliers sur leur passage, poussant des cris et proférant des menaces qui n'ont pas tardé à se traduire en actes coupables. Vers dix heures, une bande des plus exaltés s'est portée rue de Jemmapes, sur la fabrique de M. Delespaul, dont elle a fait sortir les ouvriers et brisé toutes les vitres; on a même cherché à enfoncer la porte qui, heureusement, a résisté.

Dès les premiers moments, quelques citoyens courageux, 3 ou 6 à peine, avaient revêtu leur uniforme de gardes nationaux, et étaient accourus pour chercher à calmer cette foule égarée et à protéger la fabrique. Parmi eux se trouvaient M. Montigny, ancien colonel de la légion, et M. Paquin. Mais leurs efforts ne furent pas heureux; eux-mêmes, accablés d'une grêle de pierres, se virent obligés d'avoir recours à la force, et l'un d'eux, M. Paquin, tira un premier coup de fusil qui n'atteignit personne. La foule, qui s'était un instant écartée, revint plus agressive encore, et un second coup de feu fut tiré par M. Paquin. Malheureusement, la balle alla frapper un citoyen qui ne prenait aucune part à l'émeute, et l'atteignit au genou. De là, grande exaspération dans les groupes, exaspération qui devint bientôt telle, que les quelques gardes nationaux durent se retirer et se barricader chez M. Delespaul, jusqu'à ce que des secours fussent venus les dégager.

Cependant le rappel se faisait entendre dans toutes les directions, et la garde nationale se rassemblait, d'abord lentement, mais bientôt et à mesure que la gravité des événements se répandait, plus pressée et plus nombreuse. On parvint alors à protéger plus efficacement la demeure de M. Delespaul, et le petit détachement qui avait eu à supporter l'effervescence du premier choc, put sortir par une porte donnant sur le jardin. Mais, à peine dehors, il fut de nouveau assailli, et M. Paquin, plus particulièrement signalé aux mauvais traitements, ne dut son salut qu'à l'intervention de quelques bons citoyens. Nous l'avons vu conduire à la préfecture entre un officier d'état-major et le rédacteur de l'un des journaux de la localité, M. Bianchi, qui l'avaient pris sous leur sauvegarde. M. Montigny, atteint de trois coups de pierre, et tout meur-

tri, fut obligé de s'aler immédiatement, et son état exigea même l'application prompte de remèdes énergiques. — De fortes patrouilles furent lancées dans toutes les directions et se trouvèrent, à plusieurs reprises, en face de rassemblements armés de bâtons et de pierres, qu'elles parvinrent cependant à dissiper sans qu'on eût encore à regretter aucune collision générale. Quelques tentatives de barricades furent faites et aussitôt arrêtées. Deux voitures et quelques pavés amoncelés rue Française, servaient de retranchement à quelques mutins; on dut croiser la bayonnette et nettoyer la place, sans qu'aucun malheur fût à déplorer; seulement on fit une quinzaine d'arrestations.

Le reste du jour, et fort avant dans la nuit, les patrouilles ont circulé dans la ville. L'agitation avait complètement disparu dans la soirée, et les rues ne présentaient que leur physionomie ordinaire de calme et de sécurité. La moitié à peu près de la garde nationale a passé la nuit sous les armes, et a été relevée ce matin à six heures par l'autre moitié.

Assemblée nationale.

(Suite et fin de la Séance du 23 mai.)

M. Lamartine lit une lettre adressée par lui au ministre de France à Berlin, et dans laquelle il rappelle avec énergie les promesses du roi de Prusse relativement à la reconnaissance polonaise. Dans cette lettre, M. Lamartine invite le ministre de France à veiller à ce que le gouvernement de Berlin ne s'écarte pas de ses premières inspirations.

M. Lamartine lit ensuite une note de M. le baron d'Arnim en réponse à cette lettre. M. d'Arnim affirme qu'il s'occupe d'accomplir toutes ses promesses d'effectuer une réorganisation nationale. M. d'Arnim répond aussi que le gouvernement prussien s'est borné à intervenir dans les troubles du grand duché de Posen entre les Allemands et les Polonais; que les prisonniers polonais ont été traités avec tous les égards; que des passeports pour la France ont été remis à tous les Polonais qui en ont demandé, et que les officiers polonais sans ressources voyageaient aux frais du trésor. M. d'Arnim espère que le gouvernement français, avec lequel la Prusse sera heureuse de conserver des relations amicales, voudra bien prendre en considération tous les motifs exposés dans cette lettre.

Vous voyez donc, citoyens, que le sort des Polonais du Grand-Duché de Posen ne nous a pas trouvés indifférents. (La voix de l'orateur semble fatiguée, et le soleil qui tombe en ce moment sur la tribune paraît le gêner.)

Voix nombreuses: Reposez-vous! reposez-vous!
La séance, suspendue pendant un quart-d'heure, est reprise à quatre heures et demie.

M. Lamartine: Je reprends en deux mots, citoyens. Vous voyez qu'en ce qui concerne la nationalité polonaise dans le Grand-Duché de Posen, non seulement les reproches adressés à la politique de la République, mais encore les reproches adressés aux intentions, à la politique du gouvernement prussien, ne sont pas fondés.

Il y a eu des malheurs pour tout le monde: il n'y a eu ni perfidie, ni trahison, ni retrait de promesses; il y a pour les amis de la nationalité polonaise certitude de voir se reconstituer un jour, pacifiquement, cette nationalité dans cette partie de la Pologne.

En ce qui concerne la Pologne autrichienne, la Gallicie, Cracovie, je l'ai dit, tout est couvert d'un nuage. Par le contre coup de notre révolution de février, et à la suite de la révolution de Vienne, la République de Cracovie s'était reconstituée, les comités de patriotes polonais s'étaient formés; des colonnes d'émigrés polonais, parties de France ou d'Allemagne, y étaient arrivées en grand nombre. Quand un conflit, dont il est impossible de déterminer la cause véritable, est venu remettre en question ce qui semblait accompli: sur cet événement, je le répète, la vérité ne peut être encore connue.

Mais les nouvelles d'hier sont venues ranimer nos espérances; la Bohême, se séparant de l'Autriche, fait elle-même appel à la Pologne. Les nouvelles de ce matin nous font entrevoir la dislocation complète de l'empire autrichien, une nouvelle révolution à Vienne. Tout annonce que, de ce côté aussi, la nationalité polonaise se reconstituera.

Dans très peu de mois peut-être la dissolution de l'empire autrichien, l'exemple de la Lombardie armée pour la liberté, l'exemple de la Hongrie proclamant son indépendance, l'exem-

ple de la Bohême se séparant aussi de l'empire et faisant appel aux nationalités opprimées; tout vous annonce pour un prochain avenir la reconstitution de la Pologne, pour laquelle il faut peut-être qu'un peu de raison, un peu de prudence, un peu de fermeté de la part de la République française; et de ces gouvernements du nord un peu de ces grandes pensées que l'on d'espérer aujourd'hui.

Voilà, citoyens, pour la nationalité polonaise les explications que j'avais à donner à l'Assemblée. On nous a adressé des reproches ici et au dehors. J'interroge non-seulement ceux qui sont ici, mais la France entière, et je demande: Que voulez-vous que fit le Gouvernement provisoire?

Fallait-il oublier toutes les relations de la France pour la plus sainte, mais la plus éloignée? Fallait-il oublier la Belgique, que des liens de famille pouvaient détacher de nous? Fallait-il oublier l'Espagne, que des alliances de famille pouvaient aussi éloigner de nous? Fallait-il oublier l'Italie et les 28 millions d'âmes qui se sont levés à notre voix et comptent sur nous? Fallait-il oublier les frontières du Rhin et la nécessité de nous couvrir contre les prévisions d'une coalition qui ne se formera pas grâce à la raison publique, grâce aux progrès et à la force de nos principes, mais enfin contre laquelle nous devons être préparés à tout événement?

Quoi! fallait-il donc oublier tout cela? Fallait-il oublier encore les difficultés intérieures de notre situation? Fallait-il oublier ces millions d'ouvriers que la cessation de travail réduisait à la misère et à la faim, pour ne penser qu'à la cause théorique de la reconstitution de la Pologne et envoyer une armée sur les bords de la Vistule?

Une armée! vous en parlez bien à votre aise! mais savez-vous de quelles forces nous pouvions disposer? Demandez à mes collègues du Gouvernement provisoire, et à tous ces braves généraux qui nous ont prêté un concours de jour et de nuit; nous ne pouvions mettre en ligne que 138,000 hommes. (Mouvement.) Maintenant nous en avons 500,000, et dans peu de jours 80,000 autres doivent nous arriver. Rendez en grâce au rôle infatigable de ce ministre qui réunissait dans sa main les forces de terre et de mer, et qui a mis la République en état de se faire respecter. (Bravo!)

Si nous avions lancé cette armée vers la Pologne, nous aurions vu toutes les nationalités se soulever contre le génie des conquêtes que la calomnie nous aurait prêtés; nous aurions rencontré, en Allemagne, 150,000 hommes, et plus loin 250,000 Russes, c'est donc à une véritable boucherie que nous aurions envoyé les soldats français. Oh! citoyens, n'y avait-il pas là une terrible responsabilité devant l'histoire, devant le monde, devant la patrie? Pour nous, nous n'accepterions jamais une pareille responsabilité. (Applaudissements prolongés.)

Je n'ai presque plus rien à dire; car, grâce à l'instinct politique qui est général en France, tous les orateurs qui se sont succédés à la tribune n'ont émis que de véritables axiomes de gouvernement. Tous ont compris que la guerre à travers l'Allemagne violée dans son sol et dans sa dignité, avec la certitude de rencontrer une armée de 400,000 hommes pour nous arrêter sur notre route, n'eût pas été un acte de patriotisme, mais un acte de démence; de la dernière chaumière de France se serait élevé un crime de réprobation contre un gouvernement assez faible pour se laisser égarer ainsi par les entraînements de popularité. (Vifs applaudissements.)

La politique de la France républicaine doit relever la Pologne, non pas par une intervention insensée pour la faire égarer à peine relevée, mais par le concours des grandes puissances aménées à comprendre avec nous que c'est un devoir de réparer enfin la plus grande injustice qui ait souillé l'histoire. (Approbation.)

J'arrive à la solution qui vous est proposée; je suis loin de m'opposer, comme représentant ou comme membre du Gouvernement, à la manifestation qui vous est proposée par le citoyen Wolowski ou par le citoyen Vavin; mais je leur demanderais de m'accorder quelque chose dans la forme.

La Chambre a le droit, elle a quelquefois le devoir d'adresser une proclamation au peuple français; je crois que saisir ce moyen pour témoigner nos sympathies pour l'Allemagne serait utile, non pas seulement pour la Pologne, mais encore pour l'Allemagne.

Nous ferions disparaître ainsi les ombres qu'a soulevés l'invasion des réfugiés allemands que je rappelais tout à l'heure. Je me félicite que cette occasion ait jailli, et, à ces conditions, je donnerai mon adhésion à la manifestation qui vous est proposée.

dévoûment, de ces malheureux faisait mal à voir, car il était clair que toute cette foule sans direction devait être écrasée à la première émeute sur le pavé de nos rues. Les chefs ne valaient point les soldats; ils parlaient trop. Un jour qu'on avait résolu entre eux de tenter un coup de main, Emile remarqua dans un coin de la salle un homme en blouse, qui ne prenait aucune part au tumulte dont les principaux orateurs de cette assemblée jugeaient à propos d'accompagner leur résolution impétueuse. C'étaient des cris à fendre la tête. Voyant au milieu des autres conspirateurs si agités ce personnage si calme, qui n'entendait pas même la main pour prêter serment, Emile ne douta point que ce ne fût un traître. Le lendemain, deux affidés seulement s'étaient rendus sur le terrain de l'action: le premier était Emile, le second était l'homme silencieux.

Découragé par le caractère des siens, trop fier et trop honnête pour se rallier à ses ennemis, Emile témoigna au docteur l'intention de quitter la France. Le docteur William Halstein allait précisément entreprendre un voyage aux Grandes-Indes, pour rendre, disait-il, visite à son ami Flamel, le même qui fleurissait au moyen-âge, et qui, après avoir fait croire en France à une mort ordinaire, était parti pour l'Orient, où il continua d'étendre son existence au delà de plusieurs siècles par le seul secours de l'élixir de longue vie.

La traversée fut longue et semée d'accidents. La mer avait été plusieurs fois mauvaise. Enfin, le capitaine ayant perdu sa route et le ciel s'étant couvert durant plusieurs jours d'une nuit épaisse, le vaisseau vint faire naufrage contre un écueil. Au milieu des débris du navire, Emile se sentit comme soutenu au dessus de l'abîme par le sang-froid et par la puis-

sance mystérieuse du docteur, qui ne semblait nullement troublé de ce grand désastre. On eût dit qu'il avait tout prévu, et que cet événement entraînait dans la profondeur de ses desseins. Ces deux hommes se sauvèrent à la nage. Le docteur montrait de loin à Emile une côte fort sauvage et toute entourée de bancs de sable, vers laquelle ils se dirigèrent à travers les flots courroucés. Emile, apercevant de loin cette île protectrice, songea que son aventure ne ressemblait pas mal à celle de Télémaque; seulement il n'espérait guère rencontrer dans ces lieux inconnus une déesse Calypso pour le recevoir après son naufrage.

L'île paraissait d'abord déserte; mais à mesure que nos deux nageurs s'en rapprochèrent, ils virent sur le rivage une bande de femmes nues, qui exécutaient entre elles des danses suffisamment primitives. L'une d'entre elles, nonchalamment assise sur une natte de jone, les regardait faire avec un air d'enqui fort maussade. Emile se dit que c'était probablement la Calypso de ces lieux fortunés; mais elle n'avait, hélas! ni le port, ni la figure de la déesse, et, si l'on doutait aussi que ce fût une simple mortelle, c'était plutôt parce qu'elle ressemblait à la femelle du singe.

La reine (car c'était la reine en personne) ne s'en approcha pas moins du rivage avec ses nymphes pour recevoir les deux étrangers que le hasard jetait sur cette île déserte. Elle fit mine de se fâcher, comme Calypso à la vue de Télémaque, mais c'était pour mieux dissimuler la joie qui éclatait malgré elle dans ses yeux relevés aux coins. La princesse était de race malaise ou mongolique, mais très-noire. Emile n'admira point l'éclat de son teint: O-tay-ou-té ne s'élevait point au-dessus de ses femmes, comme un grand chêne, dans une fo-

ret, élève ses branches épaisses au-dessus de tous les arbres qui l'environnent; elle était petite, avec de grosses hanches qu'elle balançait en marchant. Ses cheveux, noués par derrière négligemment, mais sans grâce, étaient durs et crépus. Elle n'en fit pas moins accueil aux deux naufragés, et les conduisit à sa hutte. Le docteur, les yeux baissés, gardant un silence modeste, suivait Emile.

Le docteur était pourtant le seul qui pût lier conversation avec O-tay-ou-té, car elle parlait une langue impossible, à laquelle Emile n'entendait que des sifflements. Ce dernier ne tarda point à apprendre que les hommes de cette tribu étaient partis depuis trois jours pour la chasse. La reine demeura seule avec les autres femmes, cherchait à tromper ses ennuis par des danses et d'autres exercices, lorsque les deux étrangers arrivèrent fort à propos pour la distraire. Elle connaissait déjà le docteur William Halstein, qui, dans un de ses voyages autour du monde, s'était arrêté plusieurs mois sur cette côte. — Soyez le bienvenu, lui dit-elle, je vous remercie de m'avoir amené ce beau jeune homme pour qu'il soit ma consolation dans cette solitude.

L'endroit où Emile se trouvait jeté par son naufrage était l'île Fantasia.

La hutte de la princesse s'élevait sur le penchant d'une colline, le toit s'ouvrait par le milieu pour donner issue à la fumée qui s'échappait en gorgées noires et épaisses. Quoique les habits d'Emile fussent mouillés, O-tay-ou-té ne lui proposa point d'en changer; car, à moins de le couvrir de feuilles d'arbre, elle eût été fort en peine de lui trouver des vêtements dans son île. Elle l'engagea seulement à s'approcher du feu pour se sécher. (La suite à un prochain numéro.)

posée. Je déplore plus que personne ce qui s'est passé dans la fatale journée du 15 mai; je voudrais que cet attentat à la souveraineté de l'Assemblée nationale ne fût qu'un rêve; je regrette que le nom glorieux de la Pologne ait été un instrument de cette scène coupable, un cri séditieux. (Applaudissements.) Mais ne vous y trompez pas, il y a dans les démonstrations qui se produisent de toutes parts, en faveur de la Pologne, un grand et noble spectacle.

Quoi de plus admirable, en effet, que de voir tout un peuple, au milieu de la crise la plus terrible, s'oublier lui-même pour songer qu'à une nation amie! La France trouvera sa plus grande force dans sa générosité et son désintéressement. (Vive l'Assemblée.)

Le Gouvernement me pardonne d'avoir abusé de sa patience. (Non! non!) Je finis: nous ne pouvons répondre à toutes les questions; le Gouvernement, faible de nom, ne l'a pas été de cœur. (Très-bien! très-bien!)

Le Gouvernement n'a eu qu'une pensée, c'est de remettre la France en paix avec le monde; nous l'avons voulu dans l'intérêt du peuple, au nom duquel et par lequel s'est faite la révolution de février. Il ne peut vivre que par le salaire, qui est tanté par le travail; mais le travail cesse dès que le commerce et l'industrie souffrent: ne l'oubliez pas. Avec la paix nous avons voulu la reprise du commerce, de l'industrie, du travail et du salaire; nous avons voulu que le peuple pût vivre. (Applaudissements prolongés.)

Autrefois la paix était traitée d'utopie, elle est devenue un instinct, une nécessité, la ligne à laquelle nous avons dévoué la victoire était du côté des gros bataillons; on peut dire maintenant qu'elle sera du côté du droit et de la justice. (Nouveaux applaudissements. Vive agitation.)

Après M. Lamartine, MM. Sarrans et Vavin prononcent quelques mots à la tribune.

M. Marrast propose de voter une adresse aux Allemands en faveur de la nationalité polonaise.

M. Lamartine combat la proposition du préopinant et demande un ordre du jour motivé.

M. Taschereau fait observer qu'il se rédige dans l'Assemblée plus de cinquante ordres du jour motivés, et il en propose le renvoi au comité des affaires étrangères. (Adopté.)

M. Duclerc, ministre des finances, dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 281,175 f. pour remboursement au Mont-de-Piété des prêts faits sur objets qui ont été rendus gratuits aux emprunteurs, en vertu d'un décret du gouvernement provisoire.

M. Lignier, rapporteur du comité de l'administration départementale et communale, propose l'adoption d'un projet de loi ayant pour objet d'autoriser divers départements et communes à s'imposer extraordinairement ou à contracter des emprunts.

Ce projet est adopté.

M. Lherbette présente, sur ce projet de loi, quelques observations.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ

PRÉSIDENCE DE M. BUCHEZ. — Séance du 24 mai 1848.

A une heure un quart la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

Dépôt d'un grand nombre d'adresses et pétitions.

M. le président: J'ai reçu aujourd'hui deux lettres relatives au projet de décret, qui doit vous être soumis aujourd'hui. Ces lettres sont signées François, Henri et Louis d'Orléans.

M. le président donne lecture des deux lettres assez étendues, dans lesquelles les membres de la famille d'Orléans protestent contre un projet qui tendrait à leur fermer l'entrée de la France; ils protestent contre toute arrière-pensée d'ambition, il n'est pas de sacrifices qu'ils ne soient prêts à faire à leur patrie. Les deux lettres sont renvoyées à la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à Louis-Philippe et à sa famille.

L'ordre du jour indique le rapport du citoyen Waldeck-Rousseau, sur la proposition du citoyen Billault, tendant à ouvrir une enquête sur la situation du travail dans toute l'étendue du territoire de la République.

La commission adopte complètement la proposition qui lui paraît une mesure excellente dans les circonstances présentes. Personne ne peut contester l'opportunité de l'enquête et son utilité pratique. Il s'agit seulement de ne pas la laisser s'égarer dans les détails et les utopies; c'est à quoi s'est attaché le comité des travailleurs dans le projet de décret que nous vous soumettons et que nous désirons voir discuter le plus tôt possible. (Demain! demain!)

La discussion aura lieu demain.

M. Léon Haucher donne lecture d'une proposition tendant à ouvrir un crédit de 12 millions à M. le ministre des travaux publics pour la création de nouveaux ateliers de terrassement, sur les chemins de fer de Strasbourg, etc., etc. Les ouvriers des départements occupés dans les ateliers de Paris, seront dirigés vers les nouveaux ateliers.

En considération de l'urgence, la proposition est mise à l'ordre du jour de demain.

L'ordre du jour indique le rapport du citoyen Dornès sur le décret relatif à Louis-Philippe et à sa famille.

M. Dornès: La commission exécutive nous a présenté un projet de décret tendant à interdire le territoire de la République à la famille de Louis-Philippe. Votre commission, s'associant à ce projet de loi, vous propose son adoption. Ce décret est une conséquence naturelle et inévitable de la Révolution de février et de l'établissement de la République. Ce n'est ni un jugement, ni une loi pénale, c'est une mesure de sûreté générale, c'est une loi politique. Sans doute la République n'a pas à craindre une réaction impossible, pas plus que l'anarchie; mais il est du devoir et de la prudence de l'Assemblée de prévenir à l'avance toute tentative insensée qui viendrait se briser, nous n'en doutons pas, contre le patriotisme du peuple armé. Cette mesure, conforme au droit des gens, est d'ailleurs dépourvue de toutes rigueurs que la raison et l'humanité désapprouveraient. Votre commission m'a chargé de vous déclarer qu'elle adoptait le projet de loi à l'unanimité. Plusieurs amendements nous ont été soumis, nous les avons écartés pour ne pas compliquer la discussion. Quant aux deux let-

tres qui vous ont été lues au commencement de la séance, elles n'ont pas été envoyées à votre commission, au nom de laquelle je ne puis m'expliquer; mais, en mon nom personnel, je demande purement et simplement l'ordre du jour.

M. le général Breton dépose un amendement dont nous ignorons le texte. Après quelques explications, la discussion du projet de loi est renvoyée à vendredi.

M. d'Adelsward donne lecture d'une proposition qui a pour but de concentrer dans la main d'un chef unique toutes les forces militaires de Paris.

Renvoi à la commission chargée de l'examen de la proposition de la commission exécutive, relative à la protection de l'Assemblée.

M. Pierre Lefranc donne lecture d'une proposition concernant la réforme postale.

La discussion à demain.

M. le rapporteur du comité d'administration communale et départementale donne lecture d'un projet de décret tendant à autoriser plusieurs communes à s'imposer extraordinairement pour la création d'ateliers nationaux.

En raison de l'urgence, le projet, immédiatement mis en discussion, est adopté.

M. Ducos dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi pour la réparation des routes départementales.

M. Droyen de Lhuys, rapporteur du comité des affaires étrangères, donne lecture à l'Assemblée de l'ordre du jour motivé que l'Assemblée l'avait chargé de rédiger. Voici cet ordre du jour:

« L'Assemblée nationale invite la commission du pouvoir exécutif à continuer de prendre pour règle de conduite les vœux unanimes de l'Assemblée, formulés en ces quelques mots: Pacte fraternel avec l'Allemagne, reconstitution de la Pologne libre et indépendante et affranchissement de l'Italie. »

Adopté à l'unanimité.

Voici le texte des lettres transmises par le baron Fain au président de l'Assemblée nationale, et lues par M. Buchez à la séance de ce jour.

« Monsieur le président,

« Les journaux nous apportent un projet de décret tendant à nous fermer les portes de la France. Les sentiments que ce projet nous inspire nous arrachent à la réserve que jusqu'ici nous nous étions imposée. Nous avons espéré que cette réserve toute patriotique serait comprise: l'Assemblée était réunie, elle allait dans son indépendance et sa souveraineté voter la nouvelle constitution; nous ne voulions pas jeter au milieu de ses délibérations l'expression d'un vœu ou la préoccupation de personnes. Nous avons lieu de penser d'ailleurs qu'en quittant Alger au premier appel fait à notre patriotisme, nous avons fourni au pays une preuve patente de notre ferme intention de ne pas chercher à désunir la France, comme nous avons témoigné du respect avec lequel nous acceptions l'appel fait à la nation. Nous nous flattions aussi que le pays ne pourrait songer à nous repousser, nous qui l'avions toujours loyalement et fidèlement servi dans nos professions de marin et de soldat.

« Le projet de décret indique qu'on en a jugé autrement, et le moment choisi pour le produire constitue d'ailleurs une assimilation que nous ne saurions accepter.

« Exempt de toute ambition personnelle, nous protestons devant les représentants de la nation contre une mesure dont nos antécédents et nos sentiments devaient nous garantir.

« Veuillez, M. le président, porter cette lettre à la connaissance de l'Assemblée nationale, et recevez l'assurance de notre haute considération.

« Signé: FRANÇOIS D'ORLÉANS et HENRI D'ORLÉANS. »

19 mai 1848.

« Clarémont, le 20 mai 1848.

« Monsieur le président,

« Absent au moment où est parvenue ici la nouvelle qu'un projet de décret était proposé pour bannir notre famille du territoire français, je n'ai pu joindre ma signature à la lettre que mes frères vous ont adressée hier 19 courant; mais je m'empresse de vous déclarer que j'y adhère entièrement, et je vous prie de vouloir bien le faire connaître à l'Assemblée nationale.

« Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé: LOUIS D'ORLÉANS. »

Rapport Dornès.

La commission exécutive vous a présenté un projet de décret ainsi conçu. (Suit le décret.)

Votre commission, s'associant à la pensée du Gouvernement, m'a chargé de vous proposer l'adoption pure et simple de ce décret.

Ce décret est une conséquence naturelle et inévitable de la révolution de février et de l'établissement de la République. Ce n'est ni un jugement ni une loi pénale contre la dynastie d'Orléans. Le peuple a déjà prononcé, et nous laissons à l'inflexible et impartiale sévérité de l'histoire la mission de faire le reste. Ce qui vous est proposé est une mesure de sûreté générale une loi toute politique. Sans doute, la République fondée sur le droit commun, sur le respect de la famille et de la propriété, n'a pas plus à craindre de sédition qui serait provoquée au profit des restaurations impossibles que des obstacles de l'anarchie: mais il est du devoir du Gouvernement, de l'Assemblée, de tous les hommes soucieux du progrès social et des véritables intérêts des travailleurs, d'enlever aux esprits aventureux tout prétexte de tentations insensées, qui, certainement, viendraient échouer devant le patriotisme vigilant et infatigable du peuple armé, mais n'en aurait pas moins le grave inconvénient d'ajourner encore le retour de la confiance et partant de la prospérité publique et privée.

Cette mesure conforme au droit des gens, pratiquée chez toutes les nations, justifiée par les circonstances, est d'ailleurs dépourvue de toutes les rigueurs qui dépassent les limites de la raison d'état et de la nécessité publique. Le décret se borne à interdire le sol de la France à une famille dont le séjour dans notre pays nous a été si fatal et pourrait servir de point de ralliement à la rébellion.

Dans plusieurs de vos bureaux, des membres de cette Assemblée ont voulu donner plus de portée à ce décret et introduire d'importantes modifications qui ont paru à votre commission avoir le caractère non pas d'amendement, mais de propositions nouvelles. Votre commission les a écoutées pour ne pas jeter d'avance de la confusion dans les débats. Toutefois préoccupée de la solution du domaine privé et des biens de l'administration

de la liste civile mis sous le séquestre national depuis le 24 février, elle croit devoir inviter la commission exécutive à nous présenter un décret à ce sujet dans le plus bref délai. La commission croit du reste devoir s'abstenir de toutes autres réflexions, et, pour donner plus de solennité et d'autorité à sa décision dans un acte grave qui importe à la tranquillité publique, elle nous charge de vous dire qu'elle a adopté le décret à l'unanimité.

Un membre donne lecture d'une proposition d'après laquelle tous les membres de l'Assemblée nationale souscriraient pour une journée de leur traitement au profit des victimes du passage Molière. (Appuyé à l'unanimité.)

Une autre proposition d'un autre membre pour l'ouverture d'un crédit de 200 millions, répartis en 10 années, pour le défrichement des Landes de France et la colonisation en grand de l'Algérie. (Développement à demain.)

L'ordre du jour se trouvant épuisé, M. Ducos propose à l'Assemblée d'entamer la discussion du projet de décret dont il a déposé tout-à-l'heure le rapport. (Appuyé! appuyé!)

L'Assemblée passe immédiatement à la discussion du projet de décret, qui, outre les crédits demandés pour la réparation des routes départementales, pour des travaux de canalisation, propose le vote du crédit de deux millions nécessaire aux ateliers nationaux de Paris.

Quelques explications sont échangées entre MM. de Beaumont, St-Priest, etc., relativement aux places de guerre, à la canalisation du Lot.

M. Trélat, ministre des travaux publics, annonce à l'Assemblée que des mesures énergiques sont prises pour diminuer le personnel des ateliers nationaux, et le répartir d'une façon plus utile au pays, plus favorable aux travailleurs eux-mêmes. On peut espérer qu'avant peu, un grand nombre de bras oisifs pourront être rendus à l'agriculture et à l'industrie. (Très-bien.)

L'article 1^{er} du projet de décret arrive en discussion. Il est adopté après quelques discussions résultant de la substitution des fonds pour la navigation de la Marne au Rhin, de la canalisation du Lot, etc., etc., fonds qui seront appliqués à la réparation des routes départementales de seconde classe. La commission motive cette substitution sur la nécessité de travaux d'utilité générale et politique qui permettent d'évacuer les travailleurs sur un plus grand nombre de points.

L'article 2 du projet, réglementaire, est également adopté. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

PARIS, 24 mai 1848.

(Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.)

On aurait pu prédire à l'avance quelle serait la teneur des explications de M. Lamartine sur la question polonaise et le résultat de cette grande séance d'interpellations. M. Lamartine l'avait déjà déclaré à plusieurs reprises. La commission exécutive, pas plus que le Gouvernement provisoire, ne veut déclarer la guerre à l'Europe entière pour la question polonaise, parce qu'elle comprend que ce serait un acte de folie qui ne profiterait nullement à la cause des Polonais et qui n'aurait d'autre résultat que d'augmenter la détresse de toutes les nations. Une déclaration de guerre, faite en ce moment aux puissances du Nord, mettrait les enjeux à l'avantage des ennemis de la France; car l'Allemagne semble pour le moment avoir retiré ses sympathies à la Pologne, et il ne serait pas difficile aux cabinets de St-Petersbourg, de Berlin et de Vienne de faire considérer le secours que la France voudrait porter aux Polonais, comme une guerre de propagande et de conquête, destinée à agrandir de nouveau le territoire français aux dépens de l'Allemagne.

M. Lamartine a cherché à pallier par de belles espérances le mauvais effet que pourrait produire, sur certaines imaginations ardentes, le refus de la diplomatie française de se lancer au secours de la Pologne. Il a voulu relever l'espérance des amis de la cause polonaise, en assurant que le cabinet de Berlin, avant même sa révolution, désirait reconstituer la nation polonaise du duché de Posen, et que les Polonais de la Gallicie rennaissent à l'espoir par l'appel de la Bohême qui vient de se séparer de l'empire autrichien. Nous avons malheureusement un espoir bien faible dans le triomphe des Polonais par leurs propres ressources; l'état de révolution flagrante où se trouvent à la fois la Prusse et l'Autriche serait sans doute favorable aux Polonais, s'ils n'avaient pas contre eux la Russie qui peut toujours disposer de plus de 500,000 hommes, pour écraser non seulement le duché de Varsovie, mais aussi le grand-duché de Posen et le territoire de Cracovie. Il y a eu dans le discours de M. Lamartine beaucoup plus de réticences diplomatiques que de franchise républicaine. Mais après l'avoir écouté, chacun a pu se dire, navré de douleur: La Pologne est perdue à moins d'un miracle, car la France est trop loin, et elle reconnaît elle-même l'impossibilité de la secourir autrement que par des vœux stériles et par d'impuissantes notes diplomatiques.

— Les employés de la douane à la barrière de la Villette ont saisi, hier, vers une heure de l'après-midi, six barils de poudre qui avaient été placés sur un haquet dans l'intérieur de tonneaux. L'intervalle entre les barils et les parois des tonneaux avait été rempli de marchandises. Le charretier n'avait pas de lettre d'envoi, et c'est, dit-on, cette circonstance qui a éveillé les soupçons des commis de la douane. Ces barils de poudre ont été envoyés à la mairie du 5^e arrondissement avec un détachement de la garde nationale de la Villette.

Une perquisition a été faite immédiatement dans le roulage auquel est attaché le charretier qui conduisait le haquet, et l'on y a trouvé 44 caisses de fusils qui allaient être également expédiés à Paris. Ces caisses sont restées au roulage sous la responsabilité du commissionnaire.

On s'est livré, depuis hier, à d'actives recherches pour découvrir les destinataires de ces munitions de guerre; mais il paraît que, jusqu'à présent, les perquisitions sont restées infructueuses.

